

Echanges de correspondances entre Dominique B. Moret, de Kourou
et les services de Nathalie Kosciusko-Morizet,
secrétaire d'Etat chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique

sur les problèmes de réception d'internet en Guyane

26 mai 2010 – mail à Dominique B. Moret

Bonsoir,

Suite à vos contacts sur Twitter avec la Ministre, je vous propose de prolonger cette discussion par email avec Rémi STEFANINI, conseiller de la Ministre spécialisé dans les infrastructures numériques, qui pourra évoquer avec vous les actions de la Ministre sur l'Outre-mer.

Bien cordialement,
Michel COMBOT.

Directeur adjoint du cabinet de la secrétaire d'Etat chargée du développement de
l'économie numérique
35 rue Saint-Dominique
75007 PARIS

27 mai 2010 – mail de Dominique B. Moret à Rémi Stefanini

Bonjour,

Je vous remercie, ainsi que Madame la Ministre, de me donner l'occasion de pouvoir m'exprimer, et à travers moi tous les abonnés de Guyane.

Nous sommes bien entendu très intéressés en Guyane de connaître ce que va nous apporter ce Ministère, mais nous tenons d'abord et surtout à vous alerter sur la situation de l'offre numérique actuelle en Guyane, complètement sinistrée.

Quel que soit l'opérateur, et quelque soit l'abonnement souscrit, actuellement nos connexions se font aux alentours de 0kb à 100 kb par seconde.
Même les mails sont parfois difficiles à ouvrir. Ne parlons pas de lire en streaming ou de télécharger un document.

Le résultat n'a à aucun moment ces dernières années atteint les chiffres annoncés par les opérateurs, bien qu'ils n'aient aucun scrupule à facturer des prestations qu'ils ne fournissent pas.

Aujourd'hui la situation est catastrophique.
Elle est exaspérante pour les particuliers, et tragique pour les entreprises.
Elle est rédhibitoire pour les clients étrangers des satellites en préparation de lancement.

Le directeur de France Telecom, Daniel Laventure, peut-être sous la pression, a daigné faire une déclaration le 18 mai dernier, annonçant un "geste commercial" tout en ajoutant "qu'il reste des détails à régler".

Il est quasiment impossible de joindre FT, qui a fermé la plupart de ses lieux de vente, ses services sont délocalisés pour le meilleur en Guadeloupe, pour le pire on ne sait où et lorsque on arrive exceptionnellement à joindre un de leurs numéros, les personnes au bout du fil sont complètement incompetentes. 10 jours ont passé, les "détails" ne sont pas réglés, et nous continuons à payer au prix fort des prestations qui n'existent absolument pas.

Je viens de faire un petit test ce soir note "F" c'est à dire le pire sur ["http://www.pingtest.net/result/17723431.png"](http://www.pingtest.net/result/17723431.png) ce soir à 19h30 heure locale
J'ai également testé sur le "Journal du net" à 20h heure locale, je mets les résultats en pièce jointe.

C'est de Kourou que je vous écris, d'où nous venons de lancer le satellite qui permettra à d'autres de suivre des émissions de télévision en THD.

Depuis 25 ans en Guyane, comme tous mes compatriotes guyanais, j'ai beaucoup entendu vanter la réduction de la fracture numérique. Il ne s'agit malheureusement aujourd'hui plus d'une fracture mais d'une fosse océanique.

Concrètement nous souhaitons fortement que votre Ministère puisse nous apporter son aide pour que nous ayons enfin des connexions "normales" et une réponse "raisonnable" de FT qui méprise de toute évidence ses clients guyanais.

Dans cette attente recevez mes salutations malheureusement ralenties mais toutefois sincères

Dominique B. Moret
twitteuse frustrée à Kourou

P.S. Je mets ce mail en copie à Odile, la talentueuse rédactrice du journal numérique local Blada.com

28 mai 2010 – mail de Dominique B. Moret à Rémi Stefanini et à Michel Combot

Bonjour,

Etant une utilisatrice non professionnelle des services de FT, j'ai posé la question à un utilisateur professionnel voici sa réponse :

Je dirais que le problème N°1 reste la communication d'Orange/FT qui est déplorable !

Ca marche très mal, on tourne à des débits de 50/100kbits au lieu de 6000 en temps normal, le ping monte à 1000ms vers la métropole au lieu de 250 en temps normal. Et surtout, le plus gros problème, c'est que c'est exactement pareil chez les pros qui payent un supplément pour espérer une qualité de service correcte....

Pour le reste, améliorer le cable America II, c'est bien gentil, si ca marche ensuite, mais cela ne sécurise pas du tout la connexion de Guyane.

Il faut une deuxième route, donc une deuxième fibre optique, avec un point d'arrivée différent (Kourou par exemple), pour éviter de revoir le problème du bateau de pêche qui casse la fibre et coupe la Guyane du reste du monde.

En fait le principe d'Internet (Arpanet à l'origine), c'est un réseau maillé, décentralisé, où casser un lien ne coupe pas le service...

Bref, la Guyane est l'un des seuls départements au monde où ce n'est pas de l'Internet (avec Tahiti...)

Nicolas Noel
www.disweb.fr

Bien à vous
Dominique B. Moret

1er juin 2010 – mail de Rémi Stefanini à Dominique B. Moret

Bonjour,

Je vous remercie pour votre témoignage, qui nous est très utile pour connaître le ressenti de nos concitoyens sur le territoire français.

La Secrétaire d'Etat poursuit avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), les opérateurs et les collectivités locales les travaux sur la montée en débit de nos territoires. L'enjeu est d'identifier de nouvelles solutions techniques pour les citoyens qui, à l'image des habitants de votre département, ne disposent que d'un trop faible débit pour leur accès Internet. Mais il faut conserver le très haut débit comme objectif prioritaire et éviter une dispersion dommageable de l'investissement public.

Les réseaux très haut débit représentent aujourd'hui un enjeu majeur pour la France, avec plusieurs milliards d'euros d'investissements dès les prochaines années.

Une première étape a été franchie avec le vote, par le Parlement, de la loi n°2009-1572 relative à la lutte contre la fracture numérique. Cette loi prévoit tout d'abord un cadre législatif pour le développement des réseaux à très haut débit dans les zones denses et moyennement denses de notre territoire. Ensuite, afin que ces réseaux puissent être déployés sur l'ensemble du territoire, la loi prévoit plusieurs dispositifs, notamment :

- la mise en place de schémas directeurs territoriaux à l'échelon minimal du département ;
- la création d'un statut d'investisseur minoritaire des collectivités locales dans réseaux très haut débit ;
- la mise en œuvre d'un fonds d'aménagement numérique de nos territoires au profit des zones les moins denses.

Par ailleurs, Monsieur le Président de la République a confirmé le 14 décembre 2009 que le très haut débit faisait partie des priorités en matière d'investissements d'avenir. 2 milliards d'euros de l'emprunt national y seront consacrés.

Sans attendre, la Secrétaire d'Etat a organisé avec Monsieur Michel MERCIER, Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire et Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, un appel à projets national doté de 30 millions d'euros issu du plan de relance européen de l'économie, au profit de la couverture

haut débit de notre territoire. Cet appel à projets constitue un élément clé pour la généralisation du haut débit sur le territoire et permettra de préparer le passage au très haut débit. Les résultats de cet appel à projets, auquel le conseil général de Guyane a postulé, seront connus dans le courant du mois de juin.

Pour les territoires, l'élément clé est la création d'un schéma directeur territorial d'aménagement numérique, à l'initiative des collectivités locales. Le schéma est de par la loi réalisé à la maille minimale du département.

C'est en effet l'initiative des collectivités locales en matière de schéma directeur qui permettra de bâtir un réel projet d'aménagement numérique et aboutir ainsi à des demandes concrètes pour obtenir le concours financier de l'Etat, des autres collectivités locales ou de l'Europe, que ce soit au travers de l'actuel appel à projets national doté de 30 millions d'euros ou au travers du futur programme national « très haut débit » lié à l'emprunt national.

Cette démarche de planification stratégique a été mise en œuvre avec succès par plusieurs collectivités locales en France tout d'abord dans la généralisation du haut débit puis ensuite dans le développement du très haut débit.

En espérant que ces quelques éléments d'information auront été utiles.

Cordialement,
Rémi Stefanini

Cabinet de la secrétaire d'Etat
chargée du développement de l'économie numérique
35 rue Saint-Dominique
75007 PARIS
www.prospective-numerique.gouv.fr

5 juin 2010 – mail de Dominique B. More à Rémi Stefanini

Bonjour,

Ce n'est évidemment pas sur le schéma directeur que je vous interpelais, mais bien sur une situation unique et catastrophique que nous vivons en Guyane. Merci toutefois pour vos explications d'ordre très général, qui ne nous étaient pas totalement inconnues et qui nous ne rassurent pas.

Si certains départements (ou régions) n'ont aucun problème pour trouver les ressources tant financières, que techniques ou humaines - et pour certaines les ont déjà trouvées - il est loin d'être certain que la Guyane, département ou région puisse se les offrir. Pour rappel la Guyane c'est 250 000 habitants, soit même pas la population d'une ville comme le Mans.

En Guyane il y a une petite zone côtière où vit 90% de la population qui aspire à vivre, commercer, travailler ainsi qu'on le fait en France hexagonale, parce qu'elle en a l'habitude. Déjà le Centre Spatial Guyanais peine à recruter du personnel qualifié à cause du retard accumulé dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de l'emploi et de la sécurité.

Nous avons un immense territoire, grand comme l'Autriche où vivent des populations éparpillées et démunies qui seront de plus en plus tributaires pour l'enseignement et pour la médecine des nouvelles technologies numériques. On parle beaucoup de télé-enseignement et de télémédecine pour ces régions reculées. Fort bien, mais sans les outils correspondants cela ne reste que de beaux discours des théoriciens de l'hexagone.

Pour Ghislaine Alajouanine, présidente du Haut Conseil de la Télésanté, la France peut devenir "un leader mondial du diagnostic à distance », selon un article paru dans la Tribune du 2 juin. Par ailleurs l'ASIP, l'Agence des systèmes d'information partagés de santé, annonce l'ouverture du Dossier Médical Personnel et le déploiement de la télémédecine dans les territoires pour cette année.

En Guyane, il y a trois fois moins de médecins qu'ailleurs, des pans entiers de spécialités ne sont pas couverts par des praticiens. Il est donc vital pour nous d'avoir accès en priorité à ces technologies numériques de haut niveau. Nous avons besoin d'opérateurs qui proposent des prestations constantes, au même débit que les régions les plus favorisées qui ont par ailleurs d'autres moyens de communiquer et à un coût raisonnable.

Vous le savez bien, c'est la réduction de la fracture numérique qui pourra aider à réduire les inégalités criantes en matière d'enseignement et de santé dans nos territoires éloignés.

Nous avons compris par votre courrier que le salut ne viendrait pas de Paris. Mais plus que d'autres territoires, parce que nous sommes trop peu nombreux, éparpillés sur un territoire immense et très loin des centres de décision, nous avons besoin – nos instances régionales ont besoin - de votre soutien en matière de compétences intellectuelles, technologiques, financières et commerciales.

Bien à vous

Dominique B. Moret

7 juin 2010 – mail de Rémi Stefanini à Dominique B. Moret

Bonjour,

Je vous parlais de schéma directeur car c'est, pour nous, l'outil à la disposition des collectivités locales pour organiser la montée en débit de leurs territoires.

La meilleure illustration, c'est que, comme je vous l'indiquais dans mon précédent mail, le CG de Guyane a postulé à l'appel à projets que nous avons lancé, qui vise à distribuer 30 millions d'euros pour améliorer la desserte en haut débit des territoires. C'est en effet la collectivité locale, à condition qu'elle obtienne des financements, qui est la mieux à même de les utiliser efficacement.

De plus, c'est à travers ces schémas directeurs départementaux que la loi relative à la fracture numérique prévoit de distribuer l'argent du fonds d'aménagement numérique des territoires (argent qui viendra lui-même du grand emprunt).

La réduction de la fracture numérique est pour nous un enjeu national très important. C'est toutefois avec l'aide des collectivités locales que l'Etat peut y apporter des solutions. C'était le sens de mon courriel.

N'hésitez pas à me recontacter.

Cordialement,
Rémi Stefanini.
